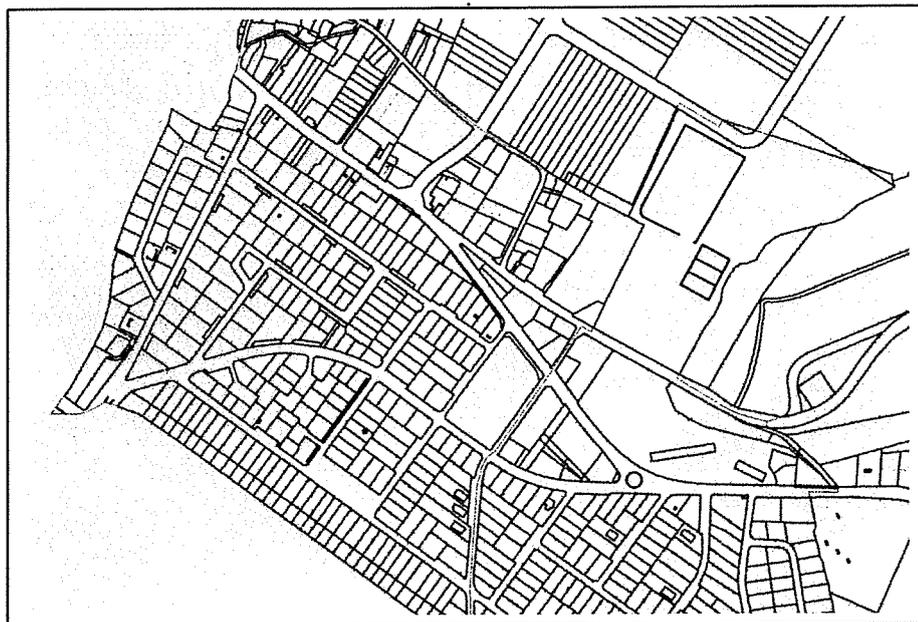


## VILLE DE MAROMME



### VILLE DE MAROMME - GESTION DES RISQUES LIES AUX CAVITES SOUTERRAINES

*Mission complémentaire - Ancien site d'extraction de caillou N°76410-027, Marnière N°76410-021, Puisard ou cavité N°76410-022 recensé par le BRGM*



3519-2-3-4 - Version B du 15 Février 2008

# 1

## Contexte & Objectifs

---

### 1.1 Contexte

Dans le cadre de l'inventaire des vides et indices de cavité effectué à la demande de la ville de MAROMME, le BET *ingetec* a inventorié en 2006, sur le secteur de La Maine, trois indices de cavités qui n'ont pu être situés avec précision du fait du manque d'informations dans les archives départementales de la Seine-Maritime et dans la base de données du BRGM.

Ainsi, une marnière souterraine (indice N°76410-021) mentionnée dans le dossier Z 842 des archives départementales a été située sur le secteur du Baticoop à La Maine. Selon le document daté de 1960, cette marnière se situerait à proximité du chemin de la Briqueterie. A défaut de pouvoir situer son emplacement exact, une zone parcellaire a été matérialisée sur le fond de plan cadastral de la ville de MAROMME.

Un second indice de cavité figure dans la base de données du BRGM (indice N°76410-022). Il s'agit, selon la fiche du BRGM, d'une cavité naturelle qui a pu être localisée à partir des coordonnées géographiques mentionnées dans le document (coordonnées Lambert 2). Il demeure impossible de connaître la véritable nature de la cavité qui peut être soit une grotte, une bêteoire, le terme « cavité naturelle » regroupant différents type de cavités.

Enfin, une troisième exploitation de matériaux figure dans le dossier 3 op 427 des archives départementales de la Seine-Maritime. Aucune précision n'est apportée sur sa localisation, à part le numéro de parcelle et la section en 1868. Cet indice N°76410-027 a été représenté sur le cadastre actuel sous la forme de la parcelle ancienne A 98.

La matérialisation sur le cadastre actuel de la ville d'un parcellaire (marnière et exploitation de matériaux) et de la cavité « naturelle » a un impact considérable d'autant que le secteur est totalement urbanisé. A l'emprise de la parcelle ancienne s'ajoute un périmètre de sécurité de 60 mètres circonscrit à sa périphérie sur recommandation des services de la Direction Départementale de l'Équipement. En ce qui concerne l'indice de cavité naturelle N°76410-022, le périmètre de sécurité doit être de 35 m dans le doute sur la véritable nature de cette cavité.

Planche 1 (hors texte) : Extrait cartographique de l'Inventaire des vides et indices de vides de MAROMME (BET *ingetec* Oct 2006)

---

## 1.2 Objectif

L'objectif de la mission complémentaire que nous a confié la Mairie de MAROMME est de localiser, dans la mesure du possible, la marnière souterraine N°76410-021 d'une part, d'effectuer des recherches bibliographiques approfondies concernant le parcellaire A 98 sur lequel des extractions de matériaux auraient été effectuées et enfin de prendre en considération une information récente concernant un puisard creusé à proximité immédiate de l'indice de cavité naturel N°76410-022.

Cette mission complémentaire a pour finalité de sécuriser la population à propos de la présence d'une marnière sur le site de l'ancien Baticoop à La Maine, d'effectuer un retrait du parcellaire ancien dans la mesure du possible, de supprimer le périmètre de sécurité circonscrit par défaut en périphérie de l'indice de cavité « naturelle » N°76410-022.

## 2

# Résultats des investigations

---

## 2.1 Marnière souterraine N°76140-021

### 2.1.1 Témoignages

Plusieurs témoins ont été rencontrés par Monsieur HEUZÉ qui a fourni un descriptif manuscrit de cette ancienne excavation ; ces démarches ont permis de localiser une ancienne marnière effondrée sur un fond de plan daté du 10/11/2007 (Cf. Annexe 1).

Ainsi, Monsieur HINFRAY a validé les cotes indiquées sur ce plan schématique, son témoignage a été confirmé selon Monsieur HEUZÉ par Monsieur LÉBOUCHÉ Gérard. En 1947, une recherche a été organisée par plusieurs personnes afin de retrouver le fils LÉBOUCHER dans la crainte que celui-ci soit tombé dans la marnière.

Un autre témoin Monsieur LÉCAT, ancien habitant de La Maine, situe une marnière dans le secteur indiqué par les témoins précédents sans plus de précision selon Monsieur HEUZÉ. Ce témoignage a été recueilli par Monsieur et Madame TIFINE.

Toujours d'après Monsieur HEUZÉ, Monsieur NOURY a identifié la présence sur le site d'un lieu où étaient déposés des gravats et qui servait de décharge.

Monsieur SANNIER Henri, âgé de 84 ans, a été rencontré le 03/12/2007 en compagnie de Monsieur HEUZÉ. Il a bien connu un trou important en partie remblayé et envahi par des ronces et qui recueillait les eaux ruisselées en hiver. Cette excavation était alors nommée le « trou » ou la « marnière » et c'est le seul endroit particulier sur cette parcelle en herbe puis en labour à l'époque.

---

Annexe 1 : Indice N°76410-021 - Copie du manuscrit de M HEUZÉ daté du 10/11/2007 - Copie des clichés aériens de 1947, 1955 et 1963 remis en Mairie

---

### 2.1.2 Examen des clichés aériens

Enfin, une série de clichés aériens de l'IGN a été fournie par la Mairie de MAROMME :

- Des extraits de 1955 et 1963 sur lesquels l'emplacement de la marnière a été matérialisé par Monsieur HEUZÉ avec l'aide des différents témoins (Cf. Annexe 1) ;
- Un extrait daté de 1947 sur lequel on peut observer une anomalie (Cf. Annexe 1).

En complément, le Maître d'Ouvrage a fait l'acquisition de plusieurs autres clichés anciens auprès de l'IGN notamment, une campagne datée du 18/08/1944 sur laquelle une anomalie peut être à nouveau observée. Deux autres séries datées du 11/09/1949 et du 28/05/1959 confirment la présence d'une tache plus foncée au même endroit. Les clichés de 1959 examinés en couple à l'aide de lunettes stéréoscopiques montrent la présence d'une excavation. Ces clichés serviront à localiser sur le fond de plan cadastral l'ancienne marnière. Enfin, un cliché de 1965 sur lequel apparaissent les premières constructions permet d'observer des anomalies qu'il reste difficile à identifier et qui s'apparentent à des apports de remblai.

Sur un schéma coté, daté du 11/10/2007, Monsieur HEUZÉ a situé cette ancienne marnière à 100 m environ de la rue F. BERAT et 60 m environ de l'ancienne limite sud du parcellaire. Ces mesures correspondent aux distances effectives mesurées sur les clichés datés de 1959.

---

**Annexe 2** : **Indice N°76410-021 - Extraits des clichés IGN 1944, 1947, 1959, 1965**

---

## 2.2 L'exploitation de matériaux N°76140-027

Dans un premier temps, des recherches ont été effectuées dans les anciens registres des matrices cadastrales afin d'identifier la nature du parcellaire A 98 mentionné dans le dossier 3 op 427 des archives départementales. D'autre part, l'identité des différents propriétaires de cette ancienne parcelle a été relevée afin de rechercher la trace de la « Forêt de ROUMARE ».

Ainsi, selon les archives, la parcelle ancienne A 98 située à MAROMME n'a jamais été la propriété de l'Etat (Forêt de ROUMARE). Par ailleurs, ce parcellaire n'est pas identifié comme étant un « bois taillis » mais plutôt une parcelle en labour, cette occupation des sols est pour partie confirmée par le cadastre napoléonien. Une consultation des matrices anciennes concernant les communes de LA VAUPALIERE et de ROUMARE permet de situer le parcellaire A 98 dans le centre de chacun des villages à grande distance du chemin de grande communication N°43 qui nécessitait l'extraction de matériaux pour sa création.

Dans un second temps, un examen des différentes correspondances contenues dans le registre 3 op 427 a permis de collecter des renseignements intéressants :

- La parcelle A 98 est bien mentionnée sur la ville de MAROMME, il s'agit d'un bois taillis de haut-jet appartenant à l'Etat sur laquelle doit être extrait du caillou ;
- Un document daté du 26 Mai 1868 indique l'extraction de matériaux à « jauge ouverte » jusqu'à la profondeur de 1,50 m sur un parcellaire situé sur le « canton de LA VAUPALIERE » et pour la durée d'un an (Intitulé : condition N°277) ;
- Enfin, divers documents administratifs concernant l'extraction de matériaux pour l'entretien du CGC N°43 et du CVO N°8 (3 op 427 – 3 op 1564) citent la section C et non la section A sur la ville de MAROMME, ainsi que le parcellaire B 54 sur la commune de LA VAUPALIERE.

---

**Annexe 3** : **Indice N°76410-027 - Listing des informations collectées dans les archives départementales**

---

---

**Annexe 4** : **Indice N°76410-027 - Copie des archives départementales (série 3op427)**

---

Dans ce contexte et compte tenu de ces éléments, il est peu probable que le parcellaire ancien A 98 soit concerné par une extraction souterraine de matériaux (caillou) destinée à l'aménagement et l'entretien du CGC N°43.

A ce propos, un témoin Monsieur DUBOC, rencontré le 03/12/2007 en compagnie de Monsieur HEUZÉ, connaît une ancienne zone d'extraction de caillou située en bordure de l'ancienne ferme de Renfeugères sur la commune de LA VAUPALIERE et sur le territoire de la Forêt Domaniale de ROUMARE. Effectivement, ces anciens sites d'extraction à ciel ouvert ont été observés par le BET *ingetec* à l'occasion d'un inventaire des indices de cavités effectué à la demande du SIDERO sur le territoire de la commune de LA VAUPALIERE au lieu-dit Renfeugères ; il s'agit d'excavations situées en bordure de la limite de la forêt domaniale de ROUMARE avec l'ancienne ferme de Renfeugères.

## 2.3 Indice de cavité N°76140-022

Selon la base de données du BRGM, il s'agit d'une « cavité naturelle ». Sur le site, aucune anomalie n'est observable, aucune anomalie n'a été détectée à cet endroit sur les différents clichés aériens anciens acquis par le Maître d'Ouvrage. Un témoin affirme qu'à proximité de cet indice existe effectivement un puisard creusé, il y a plusieurs années, par la Lyonnaise des Eaux. Effectivement, sur le parking et à l'endroit indiqué, une buse cadénassée peut être observée. Il s'agit, selon toute vraisemblance, du même indice qui ne peut être assimilé à une cavité naturelle de type gouffre, grotte ou bétoire mais simplement d'une cavité anthropique de type « puisard ».

A partir d'informations fournies par la Lyonnaise des Eaux, un témoin a pu fournir des informations plus précises concernant cet ouvrage. Ainsi M Guéguen actuellement rattaché au service assainissement de « l'Agglo de Rouen » connaît la présence de ce puits filtrant profond de 27 mètres. Ce puits entièrement busé recueille les eaux de la voirie après traitement. Il aurait été aménagé dans les années 1960, prochainement une inspection et éventuellement un curage sont envisagés par le service assainissement de « l'Agglo de Rouen » où M Guéguen occupe des responsabilités.

**Annexe 5 : Indice N°76410-022 - Photographie du 29/01/2008**

---

VILLE DE MAROMME

VILLE DE MAROMME - GESTION DES RISQUES LIÉS AUX CAVITÉS SOUTERRAINES

Mission complémentaire - Ancien site d'extraction de caillou N°76410-027, Marnière N°76410-021, Puisard ou cavité N°76410-022 recensé par le BRGM

**ingetec**  
Infrastructure - Environnement

## 3

# Conclusion

---

L'examen de clichés aériens ainsi que les témoignages recueillis dans le cadre de cette mission complémentaire ont permis de localiser avec certitude l'emplacement de la marnière souterraine N°76140-021 située effectivement à proximité de la route aboutissant à l'ancienne briqueterie du Rousseuil (LA VAUPALIERE) sur le site du Baticoop.

La consultation des matrices cadastrales et des dossiers d'archives concernant la création, l'entretien des voiries (série 3 op) notamment l'ancien CGC N°43 permet d'être convaincu que le parcellaire ancien A 98 a été mentionné à l'époque par erreur, celui-ci n'ayant pas appartenu à l'Etat (Forêt de ROUMARE) et n'ayant pas été un bois-taillis. En marge d'une erreur possible de numérotation du parcellaire en 1868, il est possible que le cadastre napoléonien ait fait l'objet de modifications ou que la version actuellement disponible aux archives départementales soit une ancienne version non modifiée (version 1823).

Enfin, l'indice de cavité N°76140-022 correspond selon toute vraisemblance au puisard aménagé sur le parking situé à quelques mètres de l'endroit indiqué par le BRGM sur un extrait de l'IGN au 1/25 000 et localisé par la mention de coordonnées Lambert 2 (x-y).

**Annexe 6** : Extrait cartographique de l'inventaire des vides et indices de vides sur le territoire communal de MAROMME (*ingetec*, mise à jour du 18/01/2008) Indices N°76410-021 et 76410-022

---

**Annexe 7** : Fiches signalétiques des indices de cavités N°76410-021, 76410-022 et 76410-027 mises à jour le 29/01/2008

---

**VILLE DE MAROMME**

VILLE DE MAROMME - GESTION DES RISQUES LIES AUX CAVITES SOUTERRAINES

Mission complémentaire - Ancien site d'extraction de caillou N°76410-027, Marnière N°76410-021, Puisard ou cavité N°76410-022 recensé par le BRGM

**ingetec**  
Infrastructure - Environnement

## 4

# Recommandations

---

Le résultat de ces recherches complémentaires, pour une part, bibliographiques et d'enquêtes auprès de témoins permet d'envisager une modification de l'inventaire communal des vides et indices de cavité daté du 20 Septembre 2006.

Ainsi, il est désormais envisageable de supprimer le parcellaire ancien N°76140-027, l'extraction de matériaux ayant été effectuée sur le domaine de l'Etat dans une zone forestière.

Par contre, concernant la marnière N°76140-021 est désormais localisée avec précision. Elle représente une contrainte du fait qu'elle se situe sur un site urbanisé. Il est envisageable dans un souci de prévention des risques d'effectuer des investigations permettant de matérialiser la zone remblayée et de contrôler l'absence d'extension de vide en périphérie du remblai notamment en direction du bâti existant.

Il est probable que cette ancienne carrière souterraine soit totalement ruinée et que seuls subsistent éventuellement des vides résiduels qu'il convient de reconnaître. A noter que la contrainte du périmètre de sécurité de 60 mètres de rayon circonscrit en périphérie de cette ancienne marnière sur recommandation des services de l'Etat peut être réaménagé à l'issue de ces investigations qui consisteront à mettre en œuvre l'exécution de sondages destructifs profonds avec enregistrement des paramètres de forage.

Enfin, il convient de considérer le puisard N°76140-022 comme étant un aménagement ne comportant aucune galerie susceptible de s'étendre dans le sous-sol en périphérie du busage. En aucun cas, cet aménagement ne peut être considéré comme une cavité naturelle de type bétoire dont le périmètre de sécurité est de 35 m de rayon conformément aux recommandations de la Direction Départementale de l'Equipement.